

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°01/2025**

<b>Date convocation</b>	<b>: 17/02/2025</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 13</b>

<b>Présents</b>	<b>: 09</b>
<b>Votants</b>	<b>: 10</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

**Procuration (s)** : Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

**Absents** : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Gérard CAFFORT

**Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2024**

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 09 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telecours.fr">www.telecours.fr</a>
--

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publiée le 06/03/2025

ID : 030-213003064-20250303-012025-DE